

Ref : CA2026/24

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2027

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 juin 2026 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, R.719-64,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2024- 1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bordeaux-III du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement « Université Bordeaux Montaigne » ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne ;

➢ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2027, tel que défini en annexe ci-jointe.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 juin 2026.

Membres présents	19
Membres représentés	13
Nombre total (membres présents + membres représentés)	32
Nombre d'abstention (s)	1
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	31
Nombre de suffrages pour	16
Nombre de suffrages contre	15

Le président,



Alexandre PÉRAUD.
PRÉSIDENCE

Publié le :

02 JUL. 2026

Transmis à M. le recteur de l'Académie de Bordeaux :

02 JUL. 2026